

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 septembre 2025 - Délibération n° 2025/09/18

OBJET : Création d'un Syndicat Mixte Fermé dans le cadre de la création du SCoT départemental

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 août, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SPRINGER Liliane – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – BENABDELMALEK Clément – DESSEAUVE Nadine – VERGNAUD Didier – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAGRANGE Serge – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – LAPORTE Martine - CAILLAUD Monique – PARAYRE Régis – LUMY Bernard

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine - RIGAUD Régis – MALIVERT Jacques – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick –MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – DUGAY Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – DEPATUREAUX Gilles – AUGUSTYNIAK Jérôme – PATAUD Annick – MEYER Christian

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Philippe BOUDEAU
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Claudine DAURY
6. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
7. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Thierry GAILLARD

Suppléances : VERGNAUD Didier – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Martine LAPORTE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	39	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
33	6	7	0	0	0

M. Le Président rappelle les éléments qu'à la suite de la l'étude de préfiguration du SCoT, la collectivité s'était positionnée favorablement à la création d'un syndicat mixte fermé pour le

Le SCoT est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) créé par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000, dont le périmètre et le contenu ont été revus par l'ordonnance du 17 juin 2020 de modernisation des SCoT, afin d'être adaptés aux enjeux contemporains.

Ce document est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat.

Les Présidents et DGS concernés des EPCI se sont réunis le 06 Aout 2025 afin de proposer des futurs statuts du SMF.

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.143-16 et suivants relatifs aux schémas de cohérence territoriale (SCoT),

Vu l'initiative prise en vue de la création d'un syndicat mixte fermé associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département de la Creuse,

Vu la délibération n°2021/11/02 du 7 décembre 2021 relative à l'accord de principe de préfiguration d'un SCoT porté par le Conseil Départemental de la Creuse,

Vu la délibération n°2024/05/03 du 14 mai 2024 relative à la position de principe sur le périmètre d'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Considérant que la mise en place d'un SCoT départemental permettra d'assurer une planification territoriale cohérente et partagée,

Considérant le projet de statuts du syndicat mixte fermé du SCoT de la Creuse, transmis par avec la note de synthèse

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest de participer à la création de ce syndicat mixte fermé afin d'assurer conjointement l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre du SCOT départemental de la Creuse,

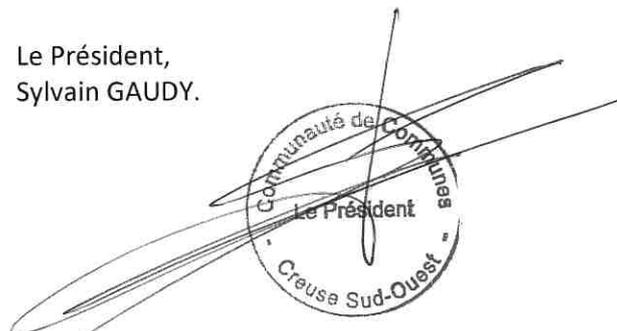
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la création du syndicat mixte fermé du SCoT départemental de la Creuse.
- Approuve les statuts dudit syndicat, annexés à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la création du syndicat mixte et à représenter la Communauté au sein de celui-ci.
- Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de la Creuse et publiée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest'. The text inside the stamp reads 'Communauté de Communes' at the top and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom, with 'Le Président' in the center. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.